

# LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : MODE D'EMPLOI

**Date :** Mardi 16 novembre 2021 - 9h30 à 11h

**Lieu :** Visioconférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap

**Tarif :** 250 € H.T. par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

## PROGRAMME

La rupture conventionnelle, pour qui ? Quelle procédure ? Quelle indemnité ? Quels effets ? Quid des différences avec l'indemnité de départ volontaire et la transaction en contentieux ?

## OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire applicable, la procédure à suivre, les conditions de calcul de l'indemnité et les conséquences pour l'agent et l'employeur.

## PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques : responsables/directeur des ressources humaines, responsables/directeurs juridiques/directeurs d'établissements ou de collectivités.

## INTERVENANT



**Marjorie ABBAL**  
Avocate directrice

## PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Approche pratique
- Questions - réponses avec les participants
- Discussion autour de retours d'expérience
- Support pédagogique

## MODALITES D'EVALUATION

QCM final et questionnaire de satisfaction.